



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMITÉ DES PÊCHES

Vingt-sixième session

Rome (Italie), 7-11 mars 2005

UN ENVIRONNEMENT PORTEUR À L'APPUI DES PÊCHES ARTISANALES

RÉSUMÉ

Le présent document se penche sur l'importance du contexte dans lequel s'inscrivent les pêches artisanales, et soutient que seule la mise en place d'un environnement porteur peut permettre à ces pêches de contribuer

pleinement à l'accomplissement des importants objectifs de réduction de la pauvreté et de sécurité alimentaire, énoncés lors du Sommet mondial de l'alimentation et dans la Déclaration du Millénaire. Différentes stratégies peuvent être mises en œuvre pour faciliter les opérations de pêche artisanale, avec notamment des initiatives visant à apporter des modifications aux politiques et à la législation sur les pêches, à améliorer le cadre politique et législatif applicable à d'autres secteurs que la pêche, à adapter les systèmes de gestion des pêches, à faciliter les arrangements financiers, à renforcer les capacités humaines et rendre les marchés viables pour les artisans-pêcheurs.

INTRODUCTION ET GÉNÉRALITÉS

1. À sa vingt-cinquième session en 2003, le Comité des pêches a lancé "un appel vibrant pour que d'autres efforts soient faits à l'appui de la pêche artisanale, tant pour les pêches intérieures que pour les pêches maritimes" et a demandé que des directives techniques sur l'augmentation de la contribution de la pêche artisanale à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté soient préparées. Le Comité a indiqué que "ces directives devraient, notamment, souligner l'importance des stratégies nationales de développement des pêches encourageant la bonne gouvernance et l'intégration ...".

2. Le présent document expose dans les grandes lignes quelques stratégies pratiques dont l'adoption et la mise en œuvre pourraient apporter des améliorations sensibles aux conditions dans lesquelles les pêches artisanales opèrent. Les gouvernements et les parties prenantes non

gouvernementales, ainsi que la communauté internationale, sont encouragés à améliorer ces conditions.

3. Une explication des termes et des concepts clés est fournie au début du document afin de justifier les améliorations à apporter aux conditions générales dans lesquelles les artisans-pêcheurs opèrent. Quelques stratégies susceptibles d'être adoptées et mises en œuvre par les parties prenantes et par la communauté internationale, sont ensuite indiquées. Le document se termine en adressant au Comité une invitation à dresser une liste des éventuelles mesures à prendre.

TERMES ET CONCEPTS CLÉS

4. À sa deuxième session, tenue à Bangkok (Thaïlande) en novembre 2003, le Groupe de travail sur les pêches artisanales du Comité consultatif de la recherche halieutique (ACFR) de la FAO, est convenu d'un énoncé de vision et d'une qualification des pêches artisanales, comme suit:¹

Les pêches artisanales peuvent être considérées d'une façon générale comme un secteur dynamique et en évolution, faisant appel à des technologies de récolte, de transformation et de distribution à forte intensité de main-d'œuvre pour exploiter les ressources halieutiques des eaux maritimes et intérieures. Les activités de ce sous-secteur, qu'elles soient menées à plein temps ou à temps partiel, voire à titre occasionnel, sont souvent destinées à l'approvisionnement en poisson et en produits de la pêche des marchés locaux et intérieurs, et à la consommation de subsistance. La production axée sur l'exportation a toutefois augmenté dans bien des pêcheries artisanales au cours des dix ou vingt dernières années, par suite de l'intégration et de la mondialisation accrues des marchés. Si les hommes s'occupent traditionnellement de la pêche et les femmes de la transformation et de la commercialisation du poisson, on sait que ces dernières pratiquent également des activités de pêche côtière et que les hommes assurent la commercialisation et la distribution du poisson. D'autres activités annexes telles que la fabrication de filets, la construction des embarcations, la réparation et l'entretien des moteurs, etc., peuvent créer des emplois supplémentaires liés à la pêche et offrir d'autres possibilités de revenu dans les communautés pratiquant la pêche maritime ou côtière.

Les pêches artisanales sont pratiquées à des niveaux organisationnels très divers, des pêcheurs indépendants jusqu'aux entreprises du secteur structuré, en passant par les micro-entreprises informelles. Ce sous-secteur n'est donc pas homogène au sein des pays et des régions, ni entre eux, et ce facteur doit être pris en compte au moment de la formulation de stratégies et de politiques visant à en renforcer la contribution à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté.

5. La **vision de l'avenir pour les pêches artisanales** est une contribution pleinement réalisée de ces pêches au développement durable. Cette vision montre:

1. que les pêches artisanales ne sont pas marginalisées et que leur contribution aux économies nationales et à la sécurité alimentaire est reconnue, valorisée et renforcée;
2. que les pêcheurs, les travailleurs de la pêche et d'autres parties prenantes sont en mesure de participer à la prise de décisions, sont autorisés à le faire et ont des aptitudes et des capacités accrues, obtenant ainsi dignité et respect; et
3. que la pauvreté et l'insécurité alimentaire ne règnent plus; et que les systèmes sociaux, économiques et écologiques sont gérés d'une façon intégrée et durable, réduisant ainsi les conflits.

¹ Comité consultatif de la recherche halieutique, Rapport de la deuxième session du Groupe de travail sur les pêches artisanales, Bangkok (Thaïlande), 18-21 novembre 2003, *Rapport FAO sur les pêches* n° 735.

6. D'autre part, en avril 2004², le Groupe de travail de l'ACFR sur le renforcement des capacités humaines a considéré un **environnement porteur** comme un contexte social permettant la mise en place d'un processus de développement. Certaines des caractéristiques qui définissent un "environnement porteur" sont des politiques et des stratégies sectorielles cohérentes, avec une bonne coordination entre les secteurs, de bons niveaux de renforcement des capacités humaines et de développement organisationnel, une bonne gouvernance et l'absence de conflits.

Pourquoi un environnement porteur a-t-il tant d'importance pour les pêches artisanales?

7. Les pêches artisanales jouent un rôle important à l'égard de certains enjeux fondamentaux tels que la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Leur contribution, au niveau macro-économique, est apparemment très faible par rapport à celle d'autres secteurs, comme celui de l'agriculture, et ce n'est que dans les petits États insulaires en développement et certains autres pays, que le secteur des pêches artisanales contribue sensiblement à la croissance du PIB. Toutefois, le rôle de ces pêches dans les économies familiales et locales (communautés) peut être assez important. Par le biais de mécanismes directs et indirects de sécurité alimentaire, et des effets de multiplication du revenu et de l'emploi, la pêche artisanale et les activités connexes apportent une contribution notable au niveau micro-économique, notamment pour les ménages les plus démunis qui sont plus largement tributaires de ces activités. Au niveau des ménages, les pêches artisanales font la différence entre la famine et la sécurité alimentaire, et la pêche devient alors une sorte de "banque sur l'eau".

8. Dans les conditions appropriées, les pêches artisanales peuvent apporter une contribution substantielle à une croissance profitant aux démunis, notamment de par leur capacité d'offrir un filet de protection et une valve de sécurité à des populations rurales et non qualifiées de plus en plus nombreuses. D'autre part, grâce à leur capacité de répartition, ces pêches pourraient constituer un moyen très efficace pour réduire les inégalités en milieu rural et instaurer les conditions institutionnelles et économiques d'une croissance favorable à tous ceux qui sont dans l'incapacité permanente de participer à l'économie productive. Cela peut à son tour favoriser une croissance économique plus rapide, avec des retombées sur les ménages les plus démunis. Enfin, les pêches artisanales, la transformation et le commerce du poisson fournissent aux populations de nombreuses possibilités d'activité constituant des filets de sécurité importants et parfois même cruciaux, réduisant ainsi la vulnérabilité et les risques. En tant que stratégie basée sur les moyens d'existence aux fins du développement durable, les pêches artisanales jouent un rôle substitutif et/ou complémentaire d'autres activités économiques, en aidant les ménages à maintenir leur niveau de vie en l'absence de régimes d'assistance chômage et/ou d'assurance structurés.

9. Malgré ces contributions et ces rôles essentiels, le secteur de la pêche artisanale est encore très souvent négligé par les décideurs et les planificateurs, et absent des débats concernant les stratégies nationales de réduction de la pauvreté. La mise en place fructueuse de conditions favorables renforcerait la contribution de ces pêches aux thèmes/sujets/aspects mentionnés aux paragraphes 6 et 7 ci-dessus, et permettrait à ce secteur de contribuer à la fois a) à la mise en œuvre du Code de conduite et des Plans d'action internationaux pertinents, et b) à la réduction de la pauvreté et à la sécurité alimentaire, deux enjeux mis en lumière dans les objectifs de la Déclaration du Millénaire, et notamment en relation avec le premier d'entre eux (éliminer la pauvreté extrême et la faim).

QUELLES SONT LES INTERVENTIONS POSSIBLES?

Apporter des modifications aux politiques et à la législation sur les pêches

10. Les artisans-pêcheurs et les travailleurs de la pêche, surtout lorsqu'ils sont démunis, sont bien souvent incapables d'amorcer et de mener à bien les changements dont ils seraient eux-

² Comité consultatif de la recherche halieutique, Rapport de la première session du Groupe de travail sur le renforcement des capacités humaines, Rome 19-22 avril 2004, *Rapport FAO sur les pêches* n° 745.

mêmes bénéficiaires, et cela en raison de leur marginalisation économique, sociale et politique. Ils ont donc besoin d'une protection et d'une assistance spécifiques. Les politiques concernant la pêche doivent offrir une perspective à long terme des pêches artisanales (plutôt qu'un simple plan de développement à court terme) grâce à une spécification claire des objectifs et des moyens d'action employés pour les atteindre. La législation devrait disposer des mécanismes nécessaires pour la mise en œuvre et l'accomplissement de ces objectifs. Conjointement, elles fourniront le cadre général dans lequel les pêches artisanales peuvent s'inscrire et leur formulation doit donc prévoir des formes spécifiques de soutien à ces pêches; le seul contrôle des activités à caractère industriel n'est pas suffisant (bien qu'il puisse être important). De plus, étant donné que les pêches artisanales ont la capacité potentielle d'apporter une contribution notable à la réduction de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire, l'exploitation d'un tel potentiel nécessite également des politiques et des législations spécifiquement tournées vers les populations pauvres et en état d'insécurité alimentaire.

11. Il peut être nécessaire d'examiner la façon dont les artisans-pêcheurs et les travailleurs de la pêche sont définis dans la législation. Il s'agit de donner une définition large des pêches artisanales, étendue par exemple aux travailleurs/pêcheurs qui interviennent dans les activités de transformation et de commercialisation, afin que leur travail puisse être officiellement reconnu. Toute défaillance à cet égard peut avoir des répercussions négatives au niveau de l'accès à l'aide financière, de l'adhésion à des syndicats ou des organisations, etc., et défavoriser les femmes, dont la participation dans de nombreux segments de la pêche artisanale mais surtout aux activités après récolte, est importante.

12. Les politiques et les législations de soutien aux pêches artisanales peuvent couvrir un large éventail d'éléments, dont les suivants devraient être pris en compte du fait de leur applicabilité dans différentes situations:

4. des mesures de gestion prescrivant des restrictions saisonnières ou géographiques à l'activité industrielle nationale/extérieure;
5. l'accès prioritaire des artisans-pêcheurs aux zones de mer côtières et littorales;
6. la sécurité plus générale des droits aux ressources. Cet aspect est particulièrement important pour les artisans-pêcheurs pauvres, dont les droits sont souvent facilement érodés en l'absence d'une telle législation;
7. la gestion et la cogestion des pêches axées sur la communauté;
8. la capacité d'élaborer des règlements locaux pouvant répondre à des circonstances locales particulières;
9. le déplacement des pêcheurs itinérants et l'accès aux ressources halieutiques (bien qu'il soit nécessaire de tenir compte du fait que les droits des pêcheurs itinérants peuvent entrer en conflit avec les droits de pêche locaux);
10. l'utilisation des prises accessoires dans les pêches industrielles, le soutien aux activités artisanales après capture et l'accès aux prises des transformateurs et des négociants à petite échelle;
11. la sécurité en mer (les artisans-pêcheurs peuvent être particulièrement à risque d'accidents en raison du type d'embarcations utilisées, aussi la législation devrait-elle mettre au premier plan la sécurité en mer dans les pêches artisanales);
12. les droits d'accès des artisans-pêcheurs aux stocks chevauchants, compte tenu du fait que dans bien des pays ces pêcheurs peuvent désormais opérer au large; et
13. un processus de recours pour les artisans-pêcheurs et les travailleurs de la pêche, par exemple le processus d'appel.

13. Inclure les artisans-pêcheurs et les travailleurs de la pêche (et notamment ceux qui sont en situation de pauvreté et d'insécurité alimentaire) dans les processus d'élaboration des politiques et des lois, devrait également accroître les possibilités de mettre en place un environnement politique et législatif propice qui reflète les besoins réels des pêcheurs. Il est possible d'améliorer ces processus par les moyens suivants:

14. une meilleure prise en compte des parties prenantes;

15. l'élaboration de processus permettant d'assurer une participation adéquate des artisans-pêcheurs;
16. une planification attentive prévoyant des délais et des budgets suffisants pour qu'une vaste participation des parties prenantes soit possible;
17. en travaillant avec les organisations et les syndicats d'artisans-pêcheurs pour une participation plus efficace de leurs représentants grâce au renforcement des capacités;
18. l'adaptation des ateliers en tant qu'outils pour pourvoir à différents niveaux d'éducation et d'expérience sur les questions techniques, et pour encourager la contribution des artisans-pêcheurs aux réunions pour l'élaboration des politiques;
19. la mise au point de méthodes visant à garantir la transparence; et
20. la décentralisation, la participation et la responsabilisation, en rapprochant la prise de décisions des populations.

Améliorer le cadre politique et législatif applicable à d'autres secteurs que la pêche

14. Les pêches artisanales subissent les effets des politiques extérieures au secteur et ceux qui souhaitent soutenir ces pêches devraient s'efforcer de participer aux processus d'élaboration des politiques et des lois concernant d'autres secteurs, afin de leur donner une orientation favorable aux pêches artisanales. Voici quelques exemples importants:

21. politiques et législation nationales relatives à la réforme du secteur public et à la décentralisation, susceptibles de favoriser la cogestion et la dévolution aux communautés d'artisans-pêcheurs de responsabilités en matière de gestion et d'établissement des politiques;
22. politiques nationales en matière de pauvreté contenues dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté et dans les DSRP, pouvant faire référence ou avoir des répercussions sur les pêches artisanales, la réduction de la pauvreté dans les communautés côtières et les questions de parité et d'équité;
23. politiques et législation nationales sur le commerce permettant l'exportation des produits de la pêche artisanale;
24. politiques et législation nationales sur le financement et le crédit soutenant les activités des artisans pêcheurs;
25. politiques et législation nationales en matière de sécurité sociale, de droits des travailleurs et de migration;
26. politiques/réglementations nationales de soutien aux coopératives et aux organisations;
27. politiques et législation nationales sur les droits de la personne, comme le droit à une alimentation adéquate, le droit de gagner sa vie, le droit de ne pas faire l'objet d'une discrimination et le droit à l'éducation, soit par des lois spécifiques sur des questions qui soutiendront ces droits, ou bien en inscrivant ces droits dans les constitutions, auxquelles toutes les législations nationales font référence;
28. politiques et lois touchant d'autres secteurs, par exemple l'environnement, l'eau et les forêts, pour le traitement de la pollution marine, du niveau des eaux dans les masses d'eaux continentales, et du déboisement des mangroves, respectivement;
29. politiques et législation locales en matière de planification et d'infrastructure susceptibles d'avoir un effet catalytique au niveau des pêches artisanales, si elles facilitent l'activité économique et ne profitent pas de façon disproportionnée aux groupes d'intérêts plus importants et plus prospères; et
30. politiques locales prévoyant l'octroi de droits de propriété sur les terres côtières et/ou littorales, et la protection de ces droits. (De nombreux artisans-pêcheurs vivent dans des conditions de pauvreté parce qu'ils sont privés de droits d'occupation reconnus par la loi. Dans une telle situation d'insécurité, les communautés de pêcheurs ne sont pas incitées à investir pour améliorer leurs conditions de logement et vivent souvent dans des établissements "non structurés" sans accès à l'infrastructure publique de base, notamment aux écoles, dispensaires, égouts et installations sanitaires.)

Adapter les systèmes de gestion des pêches

15. Un système de gestion favorable aux artisans-pêcheurs peut être mis en place par différents moyens. L'un d'entre eux, comme suggéré plus haut à propos des modifications à apporter aux politiques et à la législation sur les pêches, consiste à définir et à mettre en œuvre un système de gestion fondé sur les droits, en assurant un accès préférentiel aux artisans-pêcheurs et/ou en prévoyant un dispositif passif dans les zones où ceux-ci peuvent opérer (par exemple à travers le zonage ou par des interdictions saisonnières de chalutage). L'accès préférentiel peut aussi être assuré moyennant, par exemple, l'installation de récifs artificiels (comme recommandé dans le Code de conduite) qui non seulement offrent de nouveaux habitats pour le poisson, mais empêchent également le dragage industriel dans les zones littorales.

16. La décentralisation locale (s'il existe des capacités à ce niveau) des responsabilités en matière de gestion, peut favoriser une meilleure représentation et responsabilisation du système de gestion, augmentant ainsi la possibilité que les besoins et les priorités des artisans-pêcheurs soient pris en compte dans le processus de prise des décisions.

17. La cogestion devrait également contribuer à améliorer les conditions des artisans-pêcheurs pour des raisons similaires. De récentes études et recherches pilotes ont mis en relief les avantages d'une telle gestion et il est donc désormais urgent d'intégrer ces activités là où elles ont été fructueuses, ou ont le potentiel de l'être. Cela est possible s'il y a au niveau du gouvernement central et des départements des pêches une volonté politique et une motivation à abandonner le contrôle de la gestion des ressources, et s'il existe des plans d'action bien définis. Les plans d'action en faveur de la cogestion devraient tenir compte de divers éléments, notamment: des processus de gestion et de prise de décision existants; des différentes fonctions de gestion attendues des différentes parties au titre d'un système de cogestion; des capacités humaines à renforcer; du soutien à fournir au niveau local; des coûts et des sources de financement nécessaires pour garantir la durabilité; d'une forte représentation de tous les groupes d'intérêt; et d'un cadre politique et juridique approprié. À propos de ce dernier point, pour que les initiatives de cogestion soient efficaces, il est impératif que les éléments de base de l'action gouvernementale aux fins de l'établissement d'une législation, de politiques, de droits et de structures compétentes favorables, soient pris en compte. Les politiques et la législation doivent: articuler les compétences et le contrôle; conférer une légitimité aux droits de propriété et aux arrangements décisionnels; définir et clarifier les responsabilités et compétences locales; renforcer les mécanismes d'application et de reddition de compte au niveau local; assurer l'octroi de droits au titre du système de cogestion; et donner aux groupes et aux organisations de pêcheurs le droit légal d'organiser et de mettre en place des arrangements répondant à leurs besoins.

Faciliter les arrangements financiers

18. Les ministères et les départements des pêches, de même que les ministères des finances et les trésoreries nationales, doivent assurer des allocations budgétaires spécifiques et suffisantes pour une mise en œuvre efficace des stratégies de soutien aux pêches artisanales. Il pourrait s'agir notamment de prévoir des fonds pour le suivi, le contrôle et la surveillance de la pêche industrielle côtière et pour le recrutement de spécialistes de la pêche artisanale, ainsi qu'un soutien financier adéquat pour la sécurité sociale, et des technologies et pratiques de pêche artisanale appropriées. De plus, le financement du soutien aux pêches artisanales ne doit pas être limité aux budgets de ce seul secteur. Au niveau national, assurer la prise en compte des pêches artisanales dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté peut permettre d'accéder à des financements destinés à la lutte contre la pauvreté. Un soutien aux pêches artisanales peut également être fourni indirectement au niveau local par le biais, par exemple, d'une aide ou d'un financement aux administrations locales ou aux ONG qui travaillent dans le secteur des pêches et d'une façon plus générale dans le domaine du développement rural. La gestion décentralisée des fonds peut permettre de renforcer l'efficacité de leur appui au secteur de la pêche artisanale.

19. Il existe une tendance au renforcement de la "discipline de marché" dans le secteur, visant à favoriser le passage à une pêche responsable, tendance dont témoigne la récente priorité donnée à certaines orientations telles que la suppression des subventions, le renforcement des droits d'utilisation, le remplacement des dons par des prêts, et les programmes de recouvrement des coûts privilégiant l'exploitation des bénéficiaires tirés des ressources (bien que les pêches industrielles puissent être davantage concernées que la pêche artisanale). Le passage à une pêche responsable aura dans bien des cas des effets sensibles au niveau des artisans-pêcheurs. De ce fait, une assistance ciblée en faveur des pêches artisanales pourra s'avérer nécessaire pour atténuer l'impact de cette transition. Par exemple, s'il convient d'éviter les subventions et les mesures d'incitation au sens large (pour la pêche et dans d'autres secteurs) qui pourraient entraîner une surexploitation des ressources, le recours à des incitations et à des aides devrait toutefois être envisagé s'il y a lieu, à condition d'être dûment justifié et que la période d'application de ces mesures soit spécifiée. Des subventions pourraient être opportunes si elles permettent de renforcer ou de diversifier les moyens d'existence sans déterminer une augmentation de la capacité de pêche ou une distorsion des échanges, ou si elles sont utilisées pour faciliter un changement structurel destiné à favoriser l'évolution vers une pêche responsable.

20. De nombreuses entreprises de pêche artisanale pourront être dans la nécessité d'accéder au crédit ou à des capitaux d'amorçage. Des investissements en capital et des crédits d'exploitation sont nécessaires. Cela a d'autant plus d'importance dans le contexte de l'application à la pêche artisanale du Code de conduite pour une pêche responsable, lorsque les petites entreprises de pêche peuvent avoir besoin d'acheter des engins appropriés et d'adopter des méthodes de pêche efficaces, d'investir au niveau de la valorisation pour faire un meilleur usage de ressources limitées et, le cas échéant, de passer de la pêche de capture à l'aquaculture ou à des activités autres que la pêche.

21. Les systèmes de crédit non institutionnalisés traditionnels sont efficaces pour fournir un accès aux capitaux ou à des actifs, parce qu'ils sont "plus proches" des utilisateurs, plus souples et mieux adaptés à leurs besoins. Toutefois, lorsqu'ils ne font pas l'objet d'une gestion collective, ces dispositifs non structurés tendent à manquer de transparence et à présenter des failles au niveau de la reddition de comptes, tandis que les prêteurs pratiquent généralement des taux d'intérêt élevés et établissent souvent des relations d'exploitation. De ce fait, une stratégie utile pour venir en aide aux artisans-pêcheurs peut être de mettre en place des coopératives rurales de crédit ou d'encourager les banques commerciales à octroyer aux pêcheurs des crédits subventionnés ou à taux réduit. Cela étant, d'après les évaluations faites, il apparaît que bien souvent les programmes de crédit institutionnalisés n'obtiennent pas les résultats escomptés, quant à la viabilité des institutions de prêt et à la capacité des bénéficiaires visés d'accéder au crédit. Parmi les raisons de ces échecs, on peut indiquer des produits et des procédures peu avantageux pour les emprunteurs, le manque de souplesse et les retards, le niveau insuffisant des garanties fournies par les pauvres, des coûts de transaction élevés par rapport aux taux d'intérêt (légitimes ou non) et des taux de non-remboursement élevés.

22. Les problèmes attachés aux marchés du crédit non structuré et aux institutions rurales de crédit énoncés ci-dessus, ont permis de prendre conscience de l'importance cruciale du microfinancement en tant qu'outil de développement pour la réduction de la pauvreté. Le microfinancement est la livraison d'un large éventail de services financiers (dépôts/épargne, prêts, systèmes de paiement, transferts de fonds et assurances) et consiste le plus souvent en des petits prêts. À l'échelon mondial, les femmes constituent la majorité des clients des programmes de microfinancement, probablement parce qu'elles font preuve d'une meilleure capacité de remboursement. Orienter les programmes de microfinancement sur les femmes dans le secteur des pêches équivaut à investir au niveau de leur responsabilisation, à favoriser la diversification des moyens d'existence et à améliorer le bien-être de leurs familles et de leurs communautés. La FAO

a publié récemment un document technique³ qui analyse le microfinancement dans son contexte et étudie un certain nombre de modèles de prêt et d'épargne. Cette étude contient de nombreux conseils pratiques à mettre en œuvre pour assurer l'efficacité des initiatives de microfinancement.

Améliorer l'information

23. La mise en place de conditions optimales pour les artisans-pêcheurs dépend de l'accès à une bonne information sur laquelle fonder des politiques et des stratégies appropriées. Cela requiert une collecte de données plus efficace et un approfondissement des recherches dans le domaine de la pêche artisanale, qui doivent être participatives et mettre à profit les connaissances locales.

24. Des systèmes d'information peu exigeants en données sont également nécessaires. De tels systèmes devraient néanmoins surveiller et évaluer les pêches artisanales et les niveaux de pauvreté, de vulnérabilité et de sécurité alimentaire dans les communautés de pêcheurs. Le renforcement des systèmes d'échange d'information peut également améliorer, au niveau des administrations des pêches et dans d'autres secteurs, la capacité d'apprécier l'importance des pêches artisanales. Toutefois, obtenir le plus efficacement possible des renseignements pertinents de la part des parties concernées, requiert une planification et une budgétisation attentives des stratégies de communication. Le résultat d'une démonstration réussie de l'importance de la pêche artisanale, pourrait être par exemple l'inclusion de ces pêches dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté.

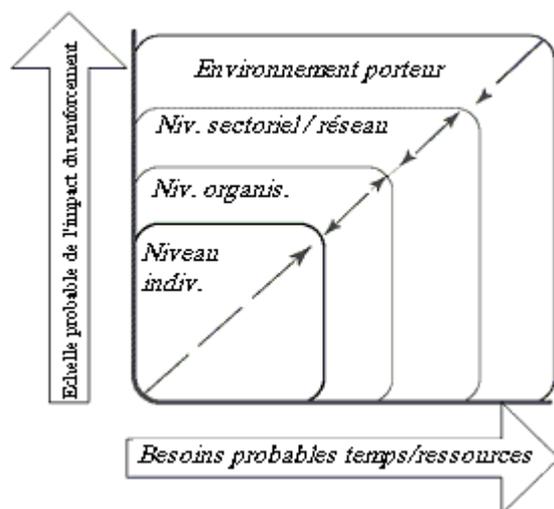
Renforcer les capacités

25. Une fois que l'on dispose d'informations pertinentes sur lesquelles fonder les politiques et les stratégies, celles-ci doivent être mises en œuvre. Une application réussie peut être étayée par un processus de renforcement des capacités humaines, qui est le "processus par lequel des individus, des groupes, des organisations, des institutions et des sociétés acquièrent des aptitudes - individuellement et collectivement - qui leur permettent de définir et d'atteindre des objectifs, d'exercer des fonctions, de résoudre des problèmes et de mettre en place les moyens et les conditions nécessaires pour faciliter ce processus".⁴

26. Comme indiqué dans la figure 1, le renforcement des capacités humaines a quatre niveaux. À chaque niveau, il est bon de procéder à une évaluation des besoins en matière de capacités, puis à une analyse des besoins en formation et à l'élaboration de programmes d'études pour couvrir les principaux besoins en matière de capacités, et enfin à la sélection et à l'utilisation de mécanismes d'exécution appropriés (un cadre stratégique exhaustif de renforcement des capacités humaines est présenté sous la cote COFI/2005/Inf.11). Le renforcement des capacités humaines à tous les niveaux peut demander que l'accent soit mis non seulement sur les compétences et les connaissances spécifiques concernant les pêches, mais aussi sur le renforcement des capacités de gestion au sens large, par exemple pour le règlement des conflits, la planification, l'administration, etc.

³ Document technique sur les pêches n° 440. *Microfinance in fisheries and aquaculture: guidelines and case studies* (Tietze and Villareal, 2003).

⁴ Rapport FAO sur les pêches n° 745, Rome, FAO, 2004.

Figure 1. Les quatre niveaux du renforcement des capacités

Source: Adapté de Bolger, 2000.⁵

27. Aux fins du renforcement des capacités dans l'environnement global dans lequel s'inscrit le secteur des pêches, la bonne gouvernance joue un rôle particulièrement important. Les éléments essentiels d'une bonne gouvernance sont la globalité, la licéité, la transparence et la responsabilisation. Au niveau sectoriel/du réseau, améliorer l'aptitude à assurer des politiques et des stratégies sectorielles cohérentes, ainsi que la coordination entre les secteurs, peut contribuer au renforcement des capacités. Au niveau organisationnel et à celui des individus, les besoins sont les suivants: a) un plus grand nombre d'experts spécialistes de la pêche artisanale au niveau des départements et des ministères des pêches, des organismes donateurs et des organisations non gouvernementales, b) une importance accrue donnée, dans ces organisations, aux compétences dans le domaine social, économique et des moyens d'existence, sans négliger pour autant les sciences naturelles, y compris l'évaluation des ressources, et c) le renforcement des capacités dans les organisations représentant ou travaillant pour le secteur des pêches artisanales, par exemple celles qui s'occupent des problèmes techniques de la gestion des pêches, de l'aide sociale, du crédit/épargne et de la commercialisation, et/ou les groupes de négociation politique ou de pression.

Rendre les marchés viables pour les artisans-pêcheurs

28. Lorsque l'on s'occupe des "marchés", il est important de tenir compte à la fois des marchés des moyens de production et des marchés des produits. Les marchés des moyens de production peuvent desservir les pêches artisanales par certains des moyens indiqués plus haut, par exemple le microfinancement pour résoudre les problèmes de crédit et une législation facilitant la migration pour pallier le manque de main-d'œuvre. D'autres marchés, notamment ceux des produits importés, doivent faire l'objet d'une surveillance attentive pour en évaluer l'impact sur les pêches artisanales, avec des interventions logistiques et parfois juridiques, visant à assurer un accès aisé et équitable aux moyens de production nécessaires. Il pourrait s'agir par exemple d'encourager une concurrence efficace entre les sociétés qui fournissent les artisans-pêcheurs, de faciliter le passage en douane des produits importés, ou encore de faciliter le transport des moyens de production destinés à la vente dans les zones reculées.

29. Concernant les marchés des produits, tant les marchés intérieurs que les marchés internationaux peuvent présenter des avantages considérables pour les pêches artisanales. Une

⁵ Bolger, J., Le développement des capacités: sa raison d'être, sa nature et ses modalités. ACIDI. Documents hors série, Vol. 1, n° 1, mai 2000.

première mesure pourrait être de favoriser la prise de conscience de l'importance de la commercialisation et du commerce du poisson et des produits issus de la pêche artisanale en tant que composante des politiques et des programmes concernant les pêches (et d'autres secteurs) (voir l'exposé ci-dessus relatif à l'amélioration de l'information et à l'utilisation de stratégies de communication). Une telle mesure est particulièrement nécessaire considérant a) la grande importance traditionnellement donnée à la croissance induite par les exportations provenant des pêches industrielles, et b) l'importance des questions de parité dans les activités après récolte.

30. Une autre mesure consisterait à tenir compte de l'évolution mondiale actuelle du commerce du poisson, qui favorisera celle des conditions générales des artisans-pêcheurs. Au niveau mondial, ces changements sont notamment les suivants: une rapide augmentation des niveaux de production dans les pays en développement et un accroissement de leurs recettes nettes en devises; une constante augmentation du volume des ventes de poisson et de produits de la pêche frais, réfrigérés ou congelés, par rapport aux formes traditionnelles de conservation par salage ou séchage dans les pays en développement; et la multiplication des certifications et des marquages basés sur des critères écologiques et/ou sociaux, ainsi qu'il ressort de nombreuses initiatives telles que la *Corporate Social Responsibility*, le *Marine Stewardship Council* et d'autres (même si leur part de marché global est encore faible).

31. Bien que de tels changements ouvrent des perspectives favorables pour les pêches artisanales, ils peuvent néanmoins avoir des répercussions négatives sur certains des petits opérateurs qui interviennent traditionnellement dans le commerce du poisson. Dans bien des pays, cette évolution a donné lieu à un accroissement des profits potentiels, tandis que de nouveaux investissements et l'introduction de nouvelles techniques dans le secteur des pêches de capture déterminent une concentration du capital entre un petit nombre de mains, ainsi qu'une diminution de points de débarquement. D'autre part, l'usage accru de la glace, la vente plus fréquente de produits frais et réfrigérés et un transport plus efficace ont des répercussions importantes pour les transformateurs traditionnels et pour ceux qui fournissent les intrants nécessaires à ces activités, comme le bois de chauffage, les matériaux d'emballage traditionnels, et ainsi de suite. Cette évolution a également renforcé la capacité des acheteurs extérieurs d'accéder au poisson frais provenant de centres de débarquement lointains, accentuant ainsi la concurrence avec les négociants et les transformateurs traditionnels. Il peut également y avoir des effets au niveau de la parité hommes-femmes, ces dernières étant particulièrement touchées par la concentration du capital, là où elles avaient traditionnellement obtenu l'accès au poisson fourni par leurs conjoints travaillant dans le secteur des pêches.

32. Des initiatives propres à assurer que les pêches artisanales puissent saisir les possibilités offertes par les nouvelles tendances mondiales, peuvent comporter l'exercice de pressions pour des changements au niveau des politiques et des réglementations commerciales internationales et la fourniture d'informations à ce sujet, des avis concernant les stratégies de commercialisation pour favoriser la pénétration de nouveaux marchés en fonction des exigences spécifiques de ces marchés, un soutien technique et pratique visant à favoriser l'augmentation des ventes de poisson frais/réfrigéré, et une assistance pour l'application des critères de certification. Un renforcement des capacités est également nécessaire afin que les petits travailleurs de la pêche, notamment les femmes et les plus démunis, puissent s'adapter et/ou se mobiliser pour réduire au minimum les éventuels effets négatifs des tendances mondiales et des situations locales.

33. Au plan national, il est essentiel de garantir aux transformateurs/négociants un accès sûr aussi bien au poisson qu'aux marchés. L'accès au poisson de la part des négociants et des transformateurs à petite échelle peut être amélioré grâce à un soutien pour une exploitation durable des ressources et à un appui au secteur des pêches de capture artisanales, dont les petits transformateurs sont largement tributaires pour leurs approvisionnements. L'accès au poisson peut également être renforcé par une meilleure utilisation des prises accessoires provenant des pêches industrielles. Des aménagements appropriés dans les ports et les sites de débarquement où le poisson peut être acheté, peuvent aussi contribuer à améliorer l'accès des petits négociants et

transformateurs, et en particulier des femmes, au poisson, à savoir notamment: des postes d'eau courante, des installations de stockage, des toilettes et lavabos, et des refuges pour la nuit.

34. Il est possible d'améliorer l'accès aux marchés des négociants pauvres grâce à des initiatives de promotion de technologies appropriées pour la transformation, la conservation, le transport et le stockage, qui peuvent toutes contribuer à valoriser les produits et à réduire la détérioration et le gaspillage du poisson. La libre circulation des produits de la pêche sans harcèlement injustifié aux points de contrôle et aux frontières est une autre question importante pour de nombreux petits négociants, et peut être favorisée par une meilleure prise de conscience des problèmes actuels et par des améliorations générales au niveau de la gouvernance. Des aménagements appropriés au niveau des marchés pour les négociants eux-mêmes (toilettes, eau courante, centres d'assistance aux enfants, emplacements à loyer modéré, etc.) sont aussi importants pour assurer l'accès aux marchés qu'ils le sont pour assurer l'accès au poisson.

CONCLUSION

35. Il convient de rappeler que la Consultation d'experts (convoquée sur recommandation du COFI à sa vingt-cinquième session) sur la contribution de la pêche artisanale à la lutte contre la pauvreté et à la sécurité alimentaire, qui s'est tenue à Rome en juillet 2004, a recommandé qu'un nouvel Article sur la pêche artisanale et la lutte contre la pauvreté soit préparé. Cet article devrait couvrir les éléments suivants:

31. des pêches responsables pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement
32. l'intégration des pêches dans les stratégies nationales de développement et de réduction de la pauvreté
33. le renforcement des droits des pêches artisanales
34. la responsabilisation par le biais de la communication, du renforcement des capacités et de l'organisation
35. les pêches et les politiques connexes en faveur des pauvres
36. la législation en faveur des pauvres
37. un financement approprié pour la lutte contre la pauvreté
38. des stratégies de gestion des pêches favorables aux pauvres
39. la réduction de la vulnérabilité grâce à de mécanismes de parade et des filets de sécurité sociale plus efficaces
40. des marchés viables pour les pauvres.

MESURES SUGGÉRÉES AU COMITÉ

36. Le Comité est invité à examiner le présent document et à donner aux États Membres, à la FAO et à d'autres institutions et organisations internationales, des indications concernant les stratégies à promouvoir pour assurer un environnement favorable aux pêches artisanales. Les institutions et les organisations internationales pourront, si elles le souhaitent, indiquer les domaines spécifiques dans lesquels elles pourraient intervenir. Le Comité souhaitera peut-être recommander également qu'un article sur la pêche artisanale soit ajouté au Code de conduite.